



Monsieur Rabier
Directeur ressources humaines de la Région SNCF
Bâtiment Perspective
449 avenue Willy Brandt
59777 EURALILLE

LILLE, le 02/02/2018

Objet : **Demande de Concertation Immédiate.**

Monsieur le Directeur,

Lors du CER du 31/01/2018, vous avez annoncé deux sujets non inscrits à l'ordre du jour, à savoir l'arrivée de CDD seniors chez les ASCT et l'arrivée de contrats intérimaires en CDI chez les sédentaires notamment pour remplacer les agents d'escaliers et les vendeurs.

En pleine période de restructurations, notamment sur le personnel sédentaire de l'ERC et ESV, avec des changements majeurs sur l'autorisation des départs de trains, ces annonces non statutaires créent au sein de nos organisations syndicales et des personnels que nous représentons un vif mécontentement.

De ce fait, ces sujets étant à présent potentiellement conflictuels, les Organisations Syndicales CGT, SUD-Rail, UNSA-Ferroviaire et CFDT engagent par la présente une **Démarche de Concertation Immédiate** conformément aux dispositions définies à l'article 4-2 du RH 0826, modifié par avenant du 13 décembre 2007.

Cette DCI portera sur le point suivant :

- Le maintien des emplois à statuts au détriment de l'installation d'une précarité via l'installation de CDD seniors ou de CDI intérimaires.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos respectueuses salutations.

Pour la CGT

J. DECLERCK

Pour SUD-RAIL

M. LAMBERT

Pour l'UNSA-Ferroviaire

Frédéric DELBAR

Pour la CFDT

Sylvain THILLER